



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jacques PECHINOT

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 28 juin 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, LEFEVRE Jean- Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
--	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

CERNELA Patrice donne procuration à MARCHAND Sylvette, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, PRAT Hervé donne procuration à GOMET Nicolas, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

Objet : Cession de terrain à OMNIA REX - Délibération complémentaire : cession

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Par délibération n° DCM-2024-021 du 18 mars 2024, télétransmise le 20 mars 2024 sous le numéro 039-213901986-20240318-DCM2024021-DE, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation de la parcelle cadastrée section BW n° 320 d'une superficie de 7 328 m² et actuellement répertoriée au cadastre rue de Crissey mais qui sera à l'avenir cadastrée rue Béthouart, ainsi que son déclassement du domaine public communal pour son incorporation dans le domaine privé communal.

Cette délibération étant désormais exécutoire, il est aujourd'hui proposé de réitérer la décision de cession au profit de la société OMNIA-REX ou tout organisme se substituant des parcelles BW n° 320 et BW n° 317 pour une surface totale de 7 454 m² pour la réalisation d'un cinéma multiplexe à proximité du centre-ville.

Dans le cadre de la réalisation de places de stationnement nécessaires à la construction, l'article L.151-33 de code de l'urbanisme prévoit que celles-ci puissent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat.

Par conséquent, la société OMNIA-REX et la Ville de Dole ont convenu de régulariser, dans la poursuite de leur premier accord, la mise en place d'une concession à long terme portant sur un parc public de stationnement attenant, par le biais de la signature d'une convention d'amodiation permettant à la société OMNIA-REX d'être tenue quitte de ses obligations en matière d'aires de stationnements, qui seront réalisées par la Ville de Dole.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 19 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE RÉITERER** sa décision de cession à la société OMNIA-REX ou tout organisme se substituant des parcelles BW n° 320 et BW n° 317 pour une surface totale de 7 454 m²,
- **DE CONFIRMER** que cette cession sera consentie moyennant le prix de 48,92 euros HT/m², soit pour la surface susvisée un prix hors taxes de TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTIMES (364.649,68 €), majoré de la TVA calculée sur ce prix au taux de 20%,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale ou au tout pool de crédits bailleurs pourra se substituer à la société OMNIA-REX dans le respect des engagements mentionnés ci-dessus, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRÉCISER** que cette délibération annule et remplace la délibération n° DCM-2024-022 du 18 mars 2024,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à terminer le chantier, situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'achèvement et la conformité des travaux, au plus tard vingt-quatre mois après la signature de l'acte de vente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute concession à long terme portant sur un parc public de stationnement, et notamment toute convention d'amodiation ou de mise à disposition, permettant au bénéficiaire du permis ou à l'acquéreur d'être tenu quitte de ses obligations en matière d'aires de stationnement, qui seront réalisées par la Ville de Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 35

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Pôle Topographique de Gestion Cadastres-Centre des Finances Publiques-3 rue Victor Bérard-39300 Champagnole
- OMNIA-REX-16 rue du Docteur Courvoisier-70000 VESOUL
- Maître Paul BARTHEN-13 rue Macedonio Melloni-39100 DOLE

Fait à Dole, le 24 juin 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

